

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPULIQUE

DECRET N° 2006-569 DU 20 OCTOBRE 2006

Chargeant Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA,
Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, de l'intérim
de Monsieur Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU,
Ministre de l'Industrie et du Commerce pour
compter du mardi 24 octobre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REUPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret N°2006-178 du 08 avril 2006, portant composition du Gouvernement et le Décret N°2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu le Décret N°2006-563 du 15 octobre 2006 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 15 octobre 2006.

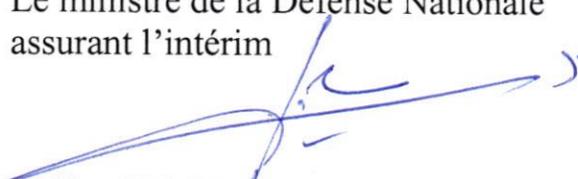
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 24 octobre 2006, Monsieur Soumanou SEÏBOU TOLEBA, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 octobre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le ministre de la Défense Nationale
assurant l'intérim


Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 – SGG 2 – AN 2 – HCJ 2 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 - MIC 4 - MDEF 2
MTA 4 – AUTRES MINISTERES 20 – JORB 1